

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 32/2023

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois octobre deux mil vingt-trois, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Damien Lamboley, Ludovic Batteur, Adrien Carret, Mirabelle Rousset-Charensol, Alain Arnaud, Maryline Trichard, Xavier Collonge

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 28 septembre 2023

Objet : Subvention Amicale des Boules

Monsieur Le maire présente la demande de subvention déposée en mairie par l'amicale des Boules. Une équipe s'est qualifiée pour les championnats de France ce qui a engendré des frais de déplacement et d'équipement pour le club. Il nous sollicite donc pour prendre en charge l'équipement de l'équipe à hauteur de 300 €.

Mr Le Maire propose d'octroyer une subvention à hauteur de 300 € à l'amicale des Boules au titre de l'année 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **décide** d'accorder la subvention de 300 € à l'amicale des Boules au titre de l'année 2023.
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

Laurence Renoux,
Secrétaire de séance



Date de télétransmission en préfecture : 05/10/2023 Date de publication sur le site Internet : 05/10/ 2023
